

Décision

Générale

colonial

Décision n° 493 accordant Une permission de quinze jours à M Gauthier.

n° 493

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande en date du 10 mai 1948 du pharmacien lieutenant Gauthier (Albert), gestionnaire de la Pharmacie centrale: Vu l'avis favorable du chef du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Une permission d'absence de quinze Jours pour en jouir au Harrar (Ethiopia). est accordée au pharmacien lieutenant Gauthier (Albert) gestionnaire de la pharmacie central. Art. 2—La présente décision qui aura effet pour compter du 1er juin 1948 sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P-H. SIREX.